

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.  
Réclamations... 30  
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Un an... 35 fr.  
Six mois... 18  
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Fléchier, 2.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

23 Juin 1880.

## Vote de l'Amnistie.

L'amnistie est votée par 313 voix contre 136.

M. Gambetta a prononcé un discours et démontré à la Chambre que l'amnistie n'est pas une politique de faiblesse, mais bien une politique de conciliation.

Il faut faire l'amnistie aussi longtemps que possible avant les élections pour que les partis hostiles ne l'exploitent pas.

Il faut mettre les crimes de la Commune sous une pierre tumulaire et dire tout haut qu'il n'y a plus qu'une seule France, qu'une seule République.

La Chambre a repoussé l'amendement Barthé au nom du centre gauche et tendant à exclure de l'amnistie les crimes de droit commun.

La Chambre, sur la proposition de M. Lepère, a décidé que le discours de M. Gambetta sera affiché dans toutes les communes de France.

Nos députés avaient hâte de rejoindre M. Gambetta, qui venait de faire « son pas en avant ».

La même Chambre des 363, qui avait repoussé l'amnistie plénière le 23 février 1880, vient de l'adopter le 21 juin 1880, par 313 voix contre 136.

Le gouvernement a abdiqué; aucun ministre n'a pris la peine de soutenir le projet d'amnistie. M. Gambetta, descendu de l'Olympe présidentiel, a parlé, et, devant le Maître, les serviteurs se sont tus.

L'amendement tendant à exclure les assassins et les incendiaires a été repoussé par 282 voix contre 185. L'amnistie est donc générale, et nous allons voir rentrer en triomphe ce qu'il y a de pire dans le mauvais.

M. Gambetta l'a voulu, sa popularité

baissait; le lion populaire grondait, et la veille il avait montré les dents au dompteur; pour apaiser sa colère, celui-ci a rappelé les fauves absents; maintenant la ménagerie est au complet. Rugira-t-elle moins haut? M. Gambetta l'espère, il se trompe.

L'amnistie, dit le Citoyen, ne constitue pas le seul fait de l'amnistie. Cette question comprend surtout la revendication des programmes socialistes dont on ne doit cesser aujourd'hui de réclamer la généreuse et républicaine application.

SÉNAT. — Hier, au début de la séance, M. Cazot a déposé le projet de loi d'amnistie voté par la Chambre des députés.

Le gouvernement ne demande pas l'urgence.

## Amnistie et Proscription.

Depuis longues années, de nombreuses congrégations religieuses d'hommes et de femmes sont établies au milieu de nos villes; elles y font le bien; elles y enseignent la loi de charité; leurs paroles consolent, leurs mains secourent et soulagent. Nous les bénissons et nos enfants les aiment. Leurs maisons sont ouvertes, personne n'est rebuté à leurs portes, chacun y reçoit le pain qu'il n'a pas, le conseil dont il se fait besoin, le secours qu'il réclame.

Nos religieux ne demandent rien, que de continuer à prier, enseigner et bénir. Jamais ils n'ont conspiré; jamais ils n'ont adressé de reproches au pouvoir; jamais ils n'ont plaints des calomnieux et des persécuteurs. Leurs lèvres ne profèrent ni le mensonge ni la menace.

Soumis aux mêmes lois que nous, payant les impôts et les droits de mutation comme nous, ne jouissant d'aucuns privilèges et continuant dans le silence et la retraite leurs œuvres merveilleuses, n'ont-ils pas le droit de les invoquer pour se défendre?

Ces religieux et ces sœurs de charité sont nos frères, nos sœurs, nos enfants; sous un nom nouveau et sous un costume aussi sim-

ple qu'humble, notre cœur les reconnaît et notre affection les suit dans ces cloîtres silencieux où ils sont allés perpétuer cette chaîne d'union que le Symbole des Apôtres a nommé la communion des saints.

A ces âmes d'élite, il est permis d'aller porter la foi et la civilisation dans les pays inconnus, d'aller à la conquête des tribus barbares, perdues dans les déserts de l'Afrique ou répandues çà et là sur les îles de l'Océanie. On tolère encore que des missionnaires aident nos colons à fixer sur le sol africain les peuplades nomades, cruce et aratro. Mais au milieu de nous, dans cette France catholique où l'on admire tant de basiliques et de cathédrales, d'Hôtels-Dieu et d'établissements religieux et hospitaliers, il ne leur sera bientôt plus permis d'enseigner les vérités chrétiennes à ce pauvre peuple que l'on abéit et démoralise; et pour leur en ôter le moyen, on les insulte, on les calomnie en attendant qu'on les chasse de leurs propres maisons, comme des hommes dangereux, des pestiférés.

La presse radicale les attaque avec fureur et lâche sur eux toutes les colères, afin de justifier à l'avance les violences qui se préparent contre eux.

De fait, la proscription est commencée. Le 30 juin, le lendemain de la Saint-Pierre, elle entrera dans sa phase d'exécution.

Peut-on espérer que les fermes protestations des victimes désarmeront la rudesse des hommes du pouvoir? — Serons-nous condamnés à voir écrire dans les fastes de l'Eglise catholique de France: « Le trente juin 1880, la République française a ouvert sous la présidence de M. Grévy et sous le ministère de M. de Freycinet, l'ère des persécutions religieuses? » — De nombreux préfets et quelques procureurs ont prêté leur ministère, en cette triste occasion, à une exécution encore plus triste. Danton avait au moins pour excuse la pensée que l'on conspirait contre la République. Le pouvoir actuel n'en trouva nulle part le prétexte et le soupçon. — Ce jour-là on attenta à la liberté de conscience, à la liberté individuelle

et à l'inviolabilité de la propriété, et les républicains rayèrent les libertés de la conscience de notre Constitution et de nos Codes.

## Chronique générale.

La démission de MM. Varroy et Jauréguiberry paraît inévitable, ces deux ministres ayant déclaré qu'ils ne prendraient pas part au vote concernant l'amnistie.

Le conseil de préfecture de la Seine se réunira cette semaine pour examiner l'élection au conseil municipal du citoyen Trinquet.

L'arrêt sera rendu séance tenante, car l'indignité ne soulève aucun doute.

On annonce la publication prochaine de journaux dirigés par MM. Rochefort, Félix Pyat, Jules Vallès et Lissagaray.

M. Félix Pyat reprendrait son ancien titre de *Combat*.

Pour le journal de M. Rochefort, le titre n'est pas encore choisi; on croit qu'il s'appellera la *Revanche*. En tout cas les fonds sont prêts.

Ajoutons que plusieurs de ces messieurs sont attendus à Paris aujourd'hui.

On a distribué la proposition de loi de M. Dufaure sur les associations. Ce projet de loi exige une déclaration du nom, de l'objet de la société, des noms des sociétaires et du siège de l'association.

M. le garde des sceaux Cazot est presque aussi infatigable que M. le général Farre, ministre de la guerre. On annonce qu'un nouveau mouvement judiciaire est en préparation à la chancellerie.

Dans le mouvement qui a paru dimanche et qui portait uniquement sur les justices de paix, nous avons remarqué 16 mutations agrémentées de 2 non acceptations, de 44 démissions et de 23 révocations.

Chiffres très-notables après les épurations

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

## L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

Quel être à part que l'oncle Claude! Au premier abord il vous froissait; puis, familiarisé à ses bizarreries et ses généreuses intentions se démantelant dans ses réticences, on se laissait bellement gouverner par lui.

Son esprit droit, sa vieille expérience en faisaient un guide sûr. Il fut le mien. Je l'aimai bientôt comme un père, et me pliai à son système de direction. Sermons, admonestations, conseils pleuvaient dru quand j'en méritais ou que j'en avais besoin. Un jour que je lisais, pendant une promenade avec Claire et Lucie, les mémoires d'une institutrice, il nous rencontra. Les petites jouaient aux volants, j'étais assise à l'ombre d'un chêne, devant le récit et versant des larmes sur une page sentimentale. Il prit le livre, le feuilleta et le mit dans sa poche.

— Je confisque, dit-il, ce tissu d'absurdités, forcé de protéger sur la triste servitude de l'héroïne que l'auteur a posée en victime douée de qualités

surhumaines et dépourvue de défauts. Des défauts! si donc, c'est l'affaire de ses maîtres qui ne l'apprécient point et la regardent comme une mercenaire, une domestique à gage, une esclave blanche.

» Héline, le roman est un catéchisme de mensonges, présentant l'exception pour la généralité; et malheureusement, en lisant ces œuvres d'imagination, les jeunes personnes se créent des monstres de leur position secondaire dans les familles. Aux moindres petites contrariétés (qui n'est sujet à en éprouver dans tous les états?), ces demoiselles s'offusquent, on les persécute, on les martyrise; leurs maîtres sont des tyrans; les attentions qu'ils ont pour elles leur paraissent des moyens de séduction; la froideur polie qu'on leur marque, d'outrageants dédains, et, la tête montée par de mauvaises lectures, elles s'irritent de tout et sont vraiment à plaindre.

» Mais est-ce la faute des maîtres? Est-ce la nôtre si vous avez descendu plusieurs échelons de la hiérarchie sociale, en vous plaçant professeur de langue chez un simple bourgeois? Ne vous récriez pas, ni ne me soutenez qu'un revers de fortune n'a pu vous précipiter de votre rang, que vous êtes par l'éducation, les manières, vos relations, l'égal de M. et Madame Merrey (lesquels ne sont après tout que des commerçants enrichis), vous vous tromperiez étrangement.

» La richesse prime la pauvreté.

» L'homme pauvre déchoit.

» Un banquier banqueroutier qui se fait le commis d'un marchand n'est plus le financier pour ses pairs, un monsieur, ce que les Anglais appellent « un squire » pour son monde. S'il voulait fréquenter ses anciens amis, les financiers lui tourneraient le dos et riraient de lui, se disant un des leurs comme ils riraient d'un maire destitué affirmant qu'il a le droit de marier ses concitoyens comme lorsqu'il administrait la commune, la taille ceinte de l'écharpe française.

» Il est cependant le fils de son père; les salons dorés, les fêtes princières ne lui donnaient ni une plus noble naissance, ni une plus haute intelligence; néanmoins, membre actif de la corporation marchande, l'ex-banquier commis devra s'en tenir à la société des commis. L'écu est l'écharpe du rang. Un blason est une relique archéologique qu'il faut conserver dans son armoire, si l'écu ne le remonte à la mode de l'époque et ne permet au possesseur de s'en parer avec gloire. L'argent seul élève dans cesiède positif. Vous qui n'en avez pas, mon enfant, vous êtes déchue et vous ne vous relèverez qu'en vous dressant sur le marche-pied d'or de la fortune ou du génie. Je ne présume pas que la fortune ou le génie vous le prête. Soumettez-vous donc aux rigoureux décrets de la Providence. Voyez en vos maîtres des supérieurs, dans vos devoirs une épreuve à passer et gardez votre cœur d'une jalou-

sie orgueilleuse.

» D'ailleurs, on a toujours quelqu'un au-dessus de soi. A mérite égal de bourse et d'instruction, un Marrey n'est pas un Rohan, la petite noblesse ne vaut pas la grande, un maréchal de France est plus qu'un soldat, et Rohan, grande noblesse, maréchal, sont moins que rois et empereurs qui se disputent entre eux la souveraine puissance et que Dieu domine tous.

— Je conviens de cela. Mais avouez qu'entre l'égalité et la dépendance il y a de la différence. La condition de l'institutrice...

— N'est ni vile, ni dégradante, ni pire, ni plus dangereuse qu'une autre. Partout où la femme se respecte, elle est respectée. Lorsqu'il arrive malheur à une institutrice, presque toujours elle a recherché le danger, ou elle ne l'a pas fui, ou elle s'est mis en tête de se forger le marche-pied d'or en se faisant épouser par un fils de famille, ou enfin son caractère l'a entraînée sur la pente de la légèreté; de la légèreté à la coquetterie le saut est prompt, de la coquetterie à l'oubli des convenances il n'y a qu'un pas; elle le franchit, puis continue de suivre la voie fatale où le monde rejette impitoyablement la pauvre égarée. La femme qui se voue au professorat doit regarder ses fonctions comme un apostolat, se dire que le célibat est son lot, ne pas rêver liberté absolue, mariage de contes de fées, et dès qu'elle ressent les symptômes d'une

incessantes que subit cette magistrature depuis deux ans.

— La *Vraie France* annonce qu'un groupe d'avocats du barreau de Lille vient d'arrêter définitivement les termes d'une adhésion motivée à la consultation de M. Roussé. « Le mémoire de nos jurisconsultes, dit-elle, qui soutient une étude approfondie des textes législatifs invoqués par les auteurs des décrets, compléterait environ une quarantaine de pages. Il doit paraître dans les premiers jours de la semaine prochaine, revêtu de nombreuses et honorables signatures. »

— La cour de cassation (chambre des requêtes) a prononcé, sur les conclusions de M. le procureur général Bertaud, l'annulation demandée par M. le garde des sceaux de la délibération prise par le tribunal civil du Mans, le 26 mai dernier, et dans laquelle il avait introduit une protestation contre la circulaire qui interdit aux corps judiciaires d'assister en costume aux processions de la Fête-Dieu.

#### UNE COMBINAISON POUR LE 30 JUIN.

Une autre grave question est depuis hier matin l'objet des préoccupations du gouvernement.

Cédant à des pourparlers indirects entamés déjà depuis quelques jours, mais que la question d'amnistie avait étouffés, M. le président du conseil ne serait pas éloigné de se rendre aux instances des dissidents républicains du Sénat (groupes Dufaure et Jules Simon), pour introduire au conseil des ministres la question grave de savoir si, en présence de l'émotion que pourrait produire l'application des décrets du 30 juin, au moment surtout où le gouvernement n'a demandé l'amnistie que pour faire disparaître dans le pays toute cause d'agitation afin de reprendre les grands travaux en France, il n'y a pas lieu, adoptant le principe du droit d'association présenté par M. Dufaure au Sénat, de n'appliquer les décrets qu'aux Jésuites et de laisser à toutes les autres congrégations religieuses non autorisées indistinctement le temps de se pourvoir en autorisation conformément à l'article 6 dudit projet.

Hier, à la Chambre, M. Gambetta, très-fatigué par son discours de la veille, a laissé à M. le comte de Durfort de Civrac le fauteuil présidentiel.

#### L'ÉLECTION TRINQUET.

Le forçat Trinquet a été élu dans le quartier du Père-Lachaise; or, pour bien apprécier le caractère de cette élection, il faut lire l'article suivant, publié dans le *Moi d'Ordre* par Félix Pyat.

#### Peuple de Paris.

» Achève ta victoire; rends-la décisive; redouble d'efforts; d'union; de nombre;

inclination inavouable ou qui ne saurait être partagée, l'étouffer dans son germe si elle ne veut voir son cœur flétri et son front courbé sous le mépris d'un indifférent; car, si la nature a ses sympathies, la société a des usages qui ont force de loi et que les maîtres n'osent violer ouvertement.

— Oui! l'auteur des Mémoires décrit les conséquences d'un penchant de ce genre, elles sont terribles.

— Mais avec de la religion, une saine morale, le désir sincère de ne point dévier du droit chemin, on se les épargne en ne cédant pas à la tentation de sortir de sa sphère. Tant que vous serez avec nous, ma chère enfant, surveillée et respectée, nous empêcherons que le mal vous approche. Mais si vous venez à nous quitter, rappelez-vous de ce que je vous sermonne là!

— Vous quitter? On me renverra donc?

— M. et Madame Merrey ne vous renverront pas. Mais vous êtes jeune, vous pouvez prendre votre volée, essayer vos ailes, et, en prévision d'une telle éventualité, travaillez à votre instruction. Il est de rigueur aujourd'hui d'exiger que les dentistes soient reçus docteurs en médecine, et les professeurs de langues, institutrices diplômées. Il vous faut diplôme et brevet pour enseigner légalement.

(A suivre.) AUGUSTA COUPRY.

Vote unanimement pour ton homme, ton droit, ta vie; ne te laisse prendre à aucun leurre, à aucun piège, à aucun masque de l'ennemi! Ton ennemi, c'est ton maître... C'est le Bourgeois. Ton ami, c'est ton égal... c'est l'ouvrier. C'est Trinquet au bague par le maître, et pour toi. Vote pour Trinquet.

» Tu n'as pas un ouvrier au Conseil. Ne remplace pas un bourgeois par un bourgeois, Quentin par Quentin. Tu vois ce qu'ils y font. Ils cueillent une poire pour la soif. Prends un ouvrier qui en sorte comme il y entre, avec son aîné, avec des durillons aux mains et non à la conscience. Vote pour Trinquet.

» Qu'est-ce que son rival?

» Qu'il se nomme Letalle ou Loriet, c'est Gambetta.

» Et qu'est-ce que Gambetta?

» C'est Thiers.

» Et qu'est-ce que Thiers?

» Attends le discours du Dauphin à Saint-Germain, si tu ne le sais... Mais tu dois le savoir et tu ne peux pas l'avoir oublié. C'est le Bourgeois, avec sa haine et sa peur sénile du Peuple, son égoïsme féroce et idiot, sa sanguinaire imbécillité. C'est le mutilateur du territoire et l'exterminateur de Paris. C'est la paix à tout prix avec la Prusse et la guerre à outrance à Paris. C'est deux millions de Français livrés à l'Allemagne et cent mille républicains proscrits de Paris. C'est le massacre constitutionnel de la ville multitudes. C'est Transnonain, la Croix-Rousse et le Père-Lachaise, la triple exécution du prolétariat, la trilogie sanglante de Juin, Décembre et Mai. C'est le tricolore de Sedan, de Metz et de Satory. C'est la Commission des Grâces; c'est Paris au poteau; c'est Paris au bague. Ah! ah! le Bourgeois, souviens-toi, puisqu'il ne veut pas l'oubli; c'est l'usurpation, l'invasion, l'organisation de la défaite et de la trahison, le plan Trochu, le plan Bazaine, le plan Favre, le plan Thiers, le serment à l'Empire sous le nom de République, à la Constitution, laquelle? la quinzième; au drapeau, lequel? Versailles; à la République, laquelle? sans républicains, aux Sénateurs, Présidents, et Mouchards, trente milliards de dettes, trois milliards d'impôts, cent mille prêtres, six cent mille fonctionnaires et cinq cent mille soldats et Galliffet. Vote pour Trinquet.

» Qu'est-ce que Trinquet? Il n'a ni hôtel ni statue... Il n'a pas tué vingt-quatre mille républicains. Il n'est pas absous comme Fourtou. C'est l'éternel massacré, l'éternel exploité, l'éternel condamné, l'éternel Prométhée avec le bec bourgeois au flanc.

» Prends-le avec son bonnet vert, sa casaque rouge, sa chaîne et son boulet, tout son poids... et mets-le dans la balance contre ses trois rivaux en habit. Vois ce qu'ils pèsent devant lui! Qu'ont-ils fait pour toi? D'où viennent-ils? Que sont-ils? Quels sont leurs droits, leurs titres, leurs luites, leurs peines pour toi? Ils représentent quoi? Radicaux ou non, l'opportunisme. Gambettistes ou non, Gambetta... c'est-à-dire la résignation sous l'Empire, le Corps-Législatif et la Commission impériale, la satisfaction sous la République, l'orgie des fonctionnaires, les dîners au roi des Grecs, et les fêtes au prince de Suède, complices ou dupes de l'ennemi et finalement gardes-chiourmes de l'ouvrier. Vote pour Trinquet!

» Quel intérêt ai-je à le critiquer Trinquet?

» Le tien. Sa chaîne est plus la tienne que la mienne... et je connais mieux ma chaîne que toi, implacable qu'elle est.

» Electeurs du Père-Lachaise, avant le vote, regardez au cimetièrre, à ce tertre, d'où le sabre d'Andrieux écarte les enfants; électeurs des ouvriers Trinquet, Varlin et Duval, fils des électeurs de Danton, Marat et Chaumette, c'est dimanche le 20 Juin, date non moins fatale que le 20 Mai. Il s'agit pour vous, par un vote fatidique, de renier ou d'affirmer la Révolution, de réprouver ou réhabiliter ses martyrs. Evoquez-les tous pour le salut des vivants, ces morts immortels, cette Commune de Paris qui a sauvé la République en 93, qui l'a sauvée en 1871; cette Commune qui a pris les Tuileries le 40 Août et les a brûlées le 20 Mai; cette Commune qui a pris la Bastille et est enfermée à Nouméa. Tous ces morts d'un siècle à l'autre, et ceux moins heureux qui survivent, ceux de Juin, de Décembre et de Mai comme ceux de Thermidor; de tout le calendrier rouge, toutes ces victimes, tous ces principes, tous ces héros, tous ces flétris de la Justice et de l'histoire bourgeoise, tout cela est au bague, au ban, en tombe. Mais il y a pire que la mort, que l'exil et le bague même... C'est la grâce! Peuple de Paris, ne laisse pas gracier le droit vaincu par le

crime vainqueur! Amnistie la Commune! Amnistie Paris! Vote pour Trinquet!

#### Chronique militaire.

On s'occupe, au ministère de la guerre, du renvoi de la classe de 1875; la mise en route commencera probablement, suivant les régions, à partir du 9 août prochain.

La deuxième portion du contingent de la classe de 1879, appelée à faire moins de service, sera envoyée probablement aussi à partir du 14 octobre prochain.

Le ministre de la guerre vient d'ordonner de nouvelles instructions au sujet du partage de la classe de 1878 en deux portions.

Le ministre a fait établir un nouveau tableau qui modifie, en ce qui concerne l'armement de terre, le chiffre de la première et de la deuxième portion du contingent de ladite classe.

Le contingent de la première portion, fixé par la circulaire précitée à 425,684 hommes, est réduit à 412,984 hommes.

Le contingent de la deuxième portion est porté de 16,116 à 28,816 hommes.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Nos courses de printemps ont eu lieu dimanche, 20 juin, avec le succès qu'elles ont toujours obtenu depuis leur fondation. Le temps, peu engageant dans la matinée, a pu arrêter beaucoup d'amateurs qui ont ainsi perdu l'occasion de passer une agréable journée. Toutefois, on voyait autour de l'hippodrome un nombreux public, au milieu des équipages les plus variés: des toilettes fraîches et élégantes ornaient la tribune des souscripteurs, et l'affluence était grande dans l'enceinte réservée. Parmi les officiers supérieurs, nous avons remarqué M. le colonel des Roys, commandant l'Ecole de cavalerie.

Cette nouvelle journée est un indice certain de toute la vitalité des courses de Verrie; heureuse fondation de MM. les membres du Cercle Saint-Hubert, assurés du concours des officiers de l'Ecole.

Voici le résultat de la journée.

1<sup>o</sup> PRIX DU CHATEAU DE MARSON (Course de haies. — Gentlemen. — Welter-Handicap). — Un objet d'art offert par M. Baillet de la Brosse, pour chevaux de chasse et de promenade, domiciliés à Saumur quinze jours au moins avant la course, et n'ayant pas, en 1880, pris part à une course publique autre que celles réservées aux chevaux de chasse. — Distance: 1,800 mètres environ.

Pour cette première course, six chevaux étaient engagés, cinq seulement sont partis: *Fraxinelle*, à M. G. Guinebert, montée par M. le comte d'Andigné; *Girouette*, à M. le baron de Balorre, montée par M. Chavagnac; *Sirocco*, à M. Amadiou, montée par M. de Pourtalès; *Jacqueline*, à M. le comte Costa de Beauregard, montée par son propriétaire, et *Spider*, à M. le capitaine Peters, montée par M. de Saint-André.

Dès le début de cette course, *Sirocco* et *Girouette* prennent la tête, qu'ils conservent pendant les trois quarts du parcours; mais alors *Girouette* fait un suprême effort, et, en quelques bonds, elle atteint le but, gagnant de deux longueurs sur *Sirocco*. Non-placées: *Fraxinelle*, *Jacqueline* et *Spider*.

2<sup>o</sup> PRIX DU CERCLE SAINT-HUBERT (Steeple-Chase. — A réclamer). — 1,000 fr. offerts par le Cercle Saint-Hubert, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, à réclamer pour 5,000 fr. — Distance: 3,000 mètres environ.

Pour ce steeple, six chevaux étaient engagés, quatre seulement ont pris part à la lutte: *Ventriloque*, à M. Marin de Saint-André, montée par son propriétaire; *Galopin II*, à M. le comte de Miramont, montée par M. Costa de Beauregard; *Tralala*, à M. le marquis de Saint-Sauveur, montée par M. Lows, et *Prim*, à M. G. Guinebert, montée par M. Robbin.

*Prim*, déjà vainqueur dans plusieurs courses les années précédentes, s'avance avec cette belle allure qui lui est habituelle, et franchit sans peine les obstacles; son rival était *Tralala*, qui, avec non moins de grâces que *Prim*, le suivait de près.

3<sup>o</sup> PRIX DU PARC (Course de haies. — Handicap). — 1,500 fr. pour tous chevaux. — Distance: 2,600 mètres environ.

Sept chevaux sur huit se présentent au

poteau, presque tous déjà connus par des luites précédentes; ce sont: *Clin-Foc*, à M. Port-Saïd, monté par M. de la Motte; *Vitrol*, à Sir Etienne, monté par M. Rieffan; *Meaury*, à M. le baron Hainguerlot, monté par M. Haws; *La Jeannière*, *Baugé*, montés par leurs propriétaires, MM. le baron de Rochetaillée et de Polinière; enfin *Fiorella*, à M. le baron de Nexon, montée par M. Robbin.

*Clin-Foc* et *Port-Saïd*, qui s'étaient distingués les années précédentes, cèdent la place à *Meaury* et à *Fiorella*. Le prix a été très-disputé, et la course habilement menée; *Meaury* arriva premier et *Fiorella* seconde; *Port-Saïd* n'était que troisième, mais à peu de distance du premier, il était battu avec honneur.

4<sup>o</sup> PRIX DES VENEURS (Hunt and Military. — Steeple-Chase). — Un objet d'art pour bacheliers et chevaux d'armes, de chasse et de promenade. — Distance: 2,500 mètres environ.

Course très-pittoresque, en raison de la tenue de chasse en habit rouge exigée par les règlements.

Cette course n'a pas causé moins d'émotion que la précédente. Deux des chevaux engagés se sont retirés. Au départ se trouvaient au poteau: *M. de Crac*, à M. le baron Azor, à M. le comte de Miramont, monté par M. Costa de Beauregard; *Rionnel*, à M. Amadiou, monté par M. de Pourtalès; *Macnamara*, montée par son propriétaire, M. le vicomte d'Aulichamp, et *Turco*, à M. de Fraville, qui, dès le commencement de la course, a été disqualifié, pour être passé en dehors d'un poteau.

Un accident est venu troubler l'attention des spectateurs. *Azor*, en s'élançant pour franchir un des premiers obstacles, s'est cassé les reins et est mort dix minutes après, sans avoir pu faire un mouvement. M. Costa de Beauregard, qui le montait, a été lancé en avant, mais sa chute n'a pas eu de suites graves.

*Macnamara* est arrivée seconde, mais a cependant obtenu le prix, *Turco* ayant été disqualifié.

5<sup>o</sup> PRIX DE VERRIE (Grand Steeple-Chase. — Handicap). — 2,000 fr. pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. — Distance: 4,000 mètres et 23 obstacles environ.

Au poteau se présentent: *Linda*, à Sir George, montée par M. Caulhorn, qui arrive première; *Pondor*, à M. G. Guinebert, montée par M. Robbin, arrive second; *Pouysanné*, à M. G. Guinebert, montée par M. Haws, et *Verbeis*, à Sir Etienne, montée par M. Rieffan, n'ont pas été placés.

6<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (Steeple-Chase à travers pays. — Gentlemen). — 2,000 fr. offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux n'ayant pas couru depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1880, en courses publiques autres que celles réservées aux hacks et chevaux de chasse. — Distance: 4,000 mètres environ.

C'est la première fois qu'un tel spectacle a été offert à Saumur, grâce à la Société des Steeple qui a donné le prix. Aussi y avait-il beaucoup d'engagements, et l'attrait était grand.

Nous avons vu entrer dans la carrière: *Turlurette* et *Rifelman*, montés par leurs propriétaires, M. le baron de Rochetaillée et M. le comte d'Andigné; *Croissant*, à M. Heunnessy, monté par M. le comte d'Aulichamp; *Rolly-Folly*, à M. le baron Hainguerlot, monté par M. de Hédouville; *My-Fist*, à M. de Polly, monté par son propriétaire, et *Prince*, à M. le comte Peeters, monté par M. de Grateloup.

Course sans contredit la plus belle de la journée. Le parcours, long d'une lieue, s'étendait au loin; tantôt les concurrents disparaissaient derrière les broussailles des landes, tantôt ils gravissaient lestement la monticule qui bornait l'horizon, tantôt ils s'enfonçaient dans les ravins pour remonter ensuite. La piste était traversée par un ruisseau que tous ont franchi avec beaucoup d'assurance; rien ne les a arrêtés, ni marais, ni landes.

*Rolly-Folly*, habilement conduit par M. de Hédouville, tient toujours la tête de plusieurs longueurs et arrive le premier; *My-Fist* le suit immédiatement.

7<sup>o</sup> PRIX DU FAGOT (Course de haies. — Gentlemen). — Un objet d'art pour chevaux de chasse et de promenade engagés ou qualifiés pour le prix du Château de Marson (le gagnant excepté), montés par des gentlemen n'ayant jamais gagné une course quelconque. — Distance: 1,300 mètres environ.

*Turlupin*, à M. de Laval, a refaisé dès le premier obstacle, et, malgré les efforts de

Bon cavalier, n'a pas voulu continuer. Basse arrive première, montée par son propriétaire M. de Pourtales; Bella la suit de près avec M. de Verneville; Impartial, à M. de la Chevrière, venait ensuite. Ces trois de la Chevrière, venait ensuite. Ces trois de la Chevrière, venait ensuite. Ces trois de la Chevrière, venait ensuite.

LES VACANCES JUDICIAIRES.

Les audiences réglementaires pendant les vacances judiciaires seront à l'avenir fixées conformément aux dispositions suivantes: Une audience sera tenue chaque quinzaine dans les tribunaux de première instance n'ayant qu'une chambre.

Dans les tribunaux de première instance ayant trois chambres, ou un plus grand nombre, la chambre des vacances tiendra deux audiences hebdomadaires à des jours différents fixés de huitaine en huitaine.

Dans chaque cour d'appel, la chambre siégera au moins une fois par semaine de huitaine en huitaine. Les audiences réglementaires, dont les dates sont fixées par une délibération prise par chaque compagnie judiciaire, sont indépendantes de celle que le président de la chambre des vacances reconnaît, après son ouverture, utile à l'intérêt du service.

A ce propos, disons que les membres de la chambre des mises en accusation des cours d'appel pourront désormais, suivant l'intérêt du service, être attachés à une même chambre ou être répartis entre les autres chambres de la cour.

TOURNÉES ARTISTIQUES. — Voici un aperçu des pièces qui sont jouées actuellement par M. Porel et autres artistes de l'Odéon dans leur tournée en province: les Truilles, le Voyage de M. Perrichon, le Demi-Monde, le Marquis de Villemor, le Malade imaginaire, les Précieuses ridicules, etc.

ANGERS.

Le jeune homme qui s'est noyé dimanche sur la Maine s'appelle Joseph Grudé. Âgé de 18 à 19 ans. Il était employé chez M. Clément Héry.

Joseph Grudé, intelligent et travailleur, dit le Patriote, était orphelin, et demeurait chez sa grand-mère, M<sup>me</sup> Grudé, employée depuis longues années à l'asile Saint-Michel. Elle reportait sur lui toute son affection et le considérait comme son soutien dans l'avenir.

L'infortuné jeune homme était dans une pèrissoire qui a sombré, et il ne savait pas nager. Son corps n'avait pas encore été retrouvé lundi soir.

On écrit de Brioux (Deux-Sèvres), 19 juin: Dimanche dernier, le curé-doyen de Brioux, M. Léon Barraud, ancien aumônier du 9<sup>e</sup> corps d'armée, où il a laissé de si sympathiques souvenirs, parcourait en voiture la route d'Availles-sur-Chizé à Dampierre.

Au moment où la voiture de l'aumônier croisait les voitures des rouliers, l'un d'eux cingla d'un coup de fouet le cheval qui s'emballa, tandis que l'autre lançait au doyen une pierre qui l'atteignit violemment et le blessa à l'épaule.

Les deux rouliers étaient au comble de la joie, mais elle fut de courte durée. Après avoir parcouru environ 300 mètres, sans

avoir pu maîtriser son cheval, M. le curé rebroussa chemin et arriva auprès des rouliers. Il sauta de sa voiture, empoigna un de ses agresseurs et l'enleva comme une plume. L'autre roulier essaya, son fouet à la main, de dégager son camarade, mais il fut à son tour saisi à la gorge et désarmé.

M. Barraud n'a pas jugé à propos de les poursuivre devant les tribunaux. Il a pensé que cet exemple leur servirait de leçon.

Réponse

AUX STANCES SUR LA PÊCHE.

Partir de grand matin et parmi l'herbe tendre Dont la froide rosée amène les douleurs. Se rendre au bord de l'eau pour tâcher d'y surprendre Quelque malin poisson qui se rit des pêcheurs.

Faits divers

On a exposé samedi, à la halle au blé de Paris, un sac de farine provenant de la première récolte de l'année. Le blé qui l'a fournie a été récolté dans la province d'O-ran.

La Gironde rapporte que vendredi, pendant l'audience de la police correctionnelle, des voleurs se sont introduits au Palais de Justice de Bordeaux et ont enlevé de la chambre du conseil plusieurs vêtements appartenant aux juges du tribunal. Les auteurs de ce vol audacieux ne sont pas encore retrouvés.

Un nouveau Boyton. — Jeudi dernier, M. Mont a fait, dans la rade de Marseille, l'expérience intéressante d'un nouvel appareil de sauvetage, consistant dans un costume complet en toile-caoutchouc.

L'affluence était grande et des plus animées, et bien que la mer fût très-houleuse, M. Mont partit à sept heures et demie du Pharo se dirigeant sur Niellon sans s'y arrêter, remira dans le vieux port quatre heures après.

M. Mont n'avait pour s'aider dans ce long trajet qu'une simple pagaie.

Il vient de se fonder à Mannheim une société de commerçants dont les membres s'engagent à se communiquer la liste des personnes qui payent mal, et à s'accorder en général du crédit aux clients qui pour un délai fort court.

UNE BONNE NOUVELLE.

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est détenteur du Spasmodique-Marchal. Ce merveilleux remède qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 22 juin 1880. La hausse recueille les fruits de la vigueur qu'elle a montrée depuis le commencement du mois. Nous traversons, en effet, la période habituelle des réalisations de bénéfices. C'est le moment pour les capitaux de placement de mettre à profit la légère dépression des cours et d'opérer leurs achats.

Nous laissons le 3 0/0 à 120.12 1/2; l'Italien à 88.15 et le Florin d'or à 0/0 d'Autriche à 76.80. Les tendances à une reprise presque immédiate sont manifestes.

Nous engageons également nos lecteurs à se munir des titres de nos meilleures institutions de crédit. Les actions de la Banque d'escompte à 825, soit net 450 fr., constituent un achat exceptionnellement avantageux. Il en est de même des actions de la Société générale française de Crédit qui, libérées de 250 fr., coûtent, net à payer, 480 fr. Il y a intérêt à rechercher, à leurs prix actuels, les actions de la Banque hypothécaire et les obligations 3 0/0 de cette Société. Ces derniers titres vont donner lieu à un nouveau tirage le 10 juillet prochain.

Nous retrouvons le Crédit lyonnais à 970; la Banque de Paris à 1.157.50; le Crédit foncier à 1.182.50. Le Crédit mobilier est descendu à 657.50.

La Banque française et italienne a des oscillations étroites aux environs de 485.

C'est à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 30 juin courant que les actionnaires de cette Société sont appelés à déclarer leur option sur les actions de la Banque de dépôts et d'amortissement. Un très-grand nombre de demandes sont déjà parvenues au siège social, rue Auber, à Paris.

L'émission des obligations des Chemins Andalous rencontre peu de sympathie dans le public des capitalistes. Il s'agit, en effet, pour une grande partie, de lignes qui ne sont pas construites et dont il est impossible d'évaluer d'avance les produits. On ne parait pas, d'ailleurs, rechercher un succès de souscription que l'on regarde, avec raison, comme impossible. On se borne à faire connaître la valeur, sauf à essayer plus tard à nouveau de la placer à de meilleurs prix.

Poncière austro-hongroise, 345. Fondiaria-Incendie, net à payer, 110 fr.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 22 mai au 18 juin.

Table with columns: N° D'ORDRE, NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS, BOUFES, VACHES, VEUAUX, MOUTONS, PORCS. Lists various butchers and their respective meat quantities.

Marché de Saumur du 19 juin.

Table listing market prices for various goods like Blé commer, Blé nouv, Froment, etc., with prices per unit.

COURS DES VINS.

Table listing wine prices for different regions like Coteaux de Saumur, Ordln, Saint-Léger, etc., with prices per hectoliter.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Daehères. — Salon de 1880 (8<sup>e</sup> article), par Daniel Bernard. — M<sup>me</sup> Freppel, par X. Daehères. — Théâtres, par Damon. — Ouverture de l'Exposition de Melun, par A. Brunet. — La Fête historique de Rouen, par R. Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — L'Exposition nationale de Bruxelles, par A. Brunet. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — Le chemin de fer du Vésuve, par A. Brunet. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Échecs. GRAVURES: M<sup>me</sup> Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère. — Exposition artistique et industrielle de Melun. — Salon de 1880: Derniers moments de Chlodobert, tableau de M. Albert Maignan. — Exposition nationale de Bruxelles: vue générale des bâtiments et du parc. — Exposition de Turin: Moïse sauvé des eaux, statue par M. F. Barzeghi. — Fête historique de Rouen: entrée de Henri II, en 1550. — Le nouveau chemin de fer du Vésuve: modèle

des wagons employés. — Théâtre de l'Ambigu: Les Mouchards, pièce en cinq actes et neuf tableaux, de MM. Jules Moinaux et Paul Parfait; troisième tableau. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr.; 50 trois mois, 6 fr.

Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

COMPAGNIE GÉNÉRALE d'Assainissement et de Fertilisation

VIDANGE DE JOUR ET DE NUIT

Perfectionnée et complètement désinfectée. DIPLOME D'HONNEUR

Usines à Puteaux, Nanterre, Bicêtre, Thiais et Lille

PRODUITS CHIMIQUES

Sulfate d'ammoniaque, Engrais composés

EMISSION

de 1,600 Obligations de 500 fr.

REMBOURSABLES EN 50 ANNÉES

Intérêt: 30 Francs par An

Payables par trimestre à raison de 7 fr. 50 en Janvier, Avril, Juillet et Octobre.

La Compagnie d'Assainissement et de Fertilisation est en pleine exploitation et donne des bénéfices importants.

Ces obligations sont garanties par première hypothèque prise sur les immeubles et le matériel de la Société.

PRIX D'EMISSION: 488 FRANCS.

50 francs en souscrivant.

38 francs à la répartition.

100 francs le 1<sup>er</sup> août 1880.

100 francs le 1<sup>er</sup> septembre 1880.

100 francs le 1<sup>er</sup> octobre 1880.

100 francs le 1<sup>er</sup> novembre 1880.

Le coupon d'octobre de 7 fr. 50 sera reçu en déduction du dernier versement.

Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 488 francs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

du lundi 28 au mercredi 30 juin 1880

à la CAISSE VIVIANNE

45, Rue Vivienne — Paris.

A SAUMUR, chez M. L. LE BRAS, banquier.

Les coupons de Juillet sont reçus en paiement sans commission.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Plunskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Batai, 11.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie: tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PARLAT, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BRASSON, successeur de TAPIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODDET, propriétaire-gérant

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUIN 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable.	85 85	»	»	Crédit Foncier colonial.	435	10	»	C gén. Transatlantique.	650	»	»
4 1/2 %	88 70	»	10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1282	50	»	Canal de Suez.	1040	»	5
5 %	115 25	»	»	Obligations foncières 1877.	367	»	»	Société autrichienne.	617	50	»
Obligations du Trésor.	119 95	»	»	Obligations communales 1879.	483	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor nouvelles	324	»	»	Obliq. foncières 1879 3 %.	479	»	»	Est.	387	»	»
Dépt. de la Seine, emprunt 1857	514 50	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	»	Midi.	392	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	528	»	»	Crédit mobilier.	655	»	»	Nord.	397 50	»	»
1865, 4 %	528 75	»	»	Crédit Foncier d'Autriche.	765	»	»	Orléans.	394 50	»	»
1869, 3 %	409 50	»	»	Est.	752 50	»	»	Ouest.	394	»	»
1871, 4 %	404	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	1360	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	395	»	»
1873, 4 %	518	»	»	Midi.	1045	»	»	Paris-Grand-Centre.	389	»	»
1876, 4 %	519	»	»	Nord.	1635	»	»	Paris-Bourbonnais.	395	»	»
Banque de France.	3600	»	»	Orléans.	1225	»	»	Canal de Suez.	570	»	»
Comptoir d'escompte.	970	»	»	Compagnie parisienne de Gaz.	1335	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 — — — — —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 — — — — —	omnibus-mixte
1 — 25 — — — — —	soir,
3 — 32 — — — — —	express.
7 — 15 — — — — —	omnibus.
10 — 37 — — — — —	(s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin,	direct-mixte.
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express.
12 — 40 — — — — —	soir,
4 — 44 — — — — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**SOCIÉTÉ NATIONALE**

**D'EXPLOITATIONS DE MINES**

AU CAPITAL SOCIAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS  
Divisé en cent vingt mille Parts d'intérêts  
(SOCIÉTÉ CIVILE)  
Mise en vente 60,000 Parts de 500 francs au prix de 625 francs l'une.

Aluifoux, Antimoine, Argent, Barite, Cobalt, Cuivre, Étain, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Or, Ocre, Plomb argentifère, Soude, Spath fluor, Zinc, etc.

La SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES est placée sous le haut patronage de deux cents membres pris dans les sommités sociales.

Le rôle du Comité de Patronage est de soutenir de son appui moral une œuvre d'un grand intérêt pour le pays.

**Président du Comité de Patronage**

M. le Vice-Amiral CHOPART, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil de l'ordre, etc.

**Vice-Présidents**

MM. Son Altesse Royale le Prince Philippe DE BOURBON;  
Le Prince DE LUCINGE et DE FAUCIGNY;  
S. E. le Duc D'ALBE et DE BERWICK, Grand d'Espagne de première classe, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur.

**Délégués du Comité de Patronage**

M. le Vice-Amiral vicomte de CHABANNES CURTON LA PALISSE, Vice-Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, ancien Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix des Ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, d'Isabelle-la-Catholique, de Sainte-Anne de Russie, du Medjidié, etc., etc.  
M. Hector-Denis DUBOIS, négociant, ancien président du Conseil d'administration des Sociétés de Secours Mutuels, ancien président du Conseil d'administration de l'Union de Crédit Mutuel Commercial, membre de plusieurs autres Sociétés Philanthropiques, membre de plusieurs Chambres syndicales.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Président**

M. OZENNE, ancien Secrétaire Général du Ministère du Commerce, ancien Ministre, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

**Membres**

MM.  
Le général de division DE BONNEMAIS, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, etc.;  
CARTELIER, Jurisconsulte et Economiste;  
Edme CHEVILLOTTE, ancien Colonel d'artillerie, ancien Directeur de l'artillerie, à Lorient, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Bain, etc.;  
DARQUIE, propriétaire de Mines;  
GAUTHIER, propriétaire de Mines;

**Son Altesse Sérénissime le Prince DE LA TOUR D'AUVERGNE-BOULLON**

PÉRIGORD, duc DE MONTMORENCY, propriétaire; NADAULT DE BUFFON, Président de la Société des Sauveteurs Hospitaliers Bretons, ancien Avocat général près la Cour d'appel de Rennes, Président de Chambre honoraire, officier de l'Instruction publique, officier de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix de plusieurs Ordres;  
PAULET aîné, propriétaire de Mines;  
REGIS-VIERNE, négociant;  
Le marquis DE VIRIEU, propriétaire;  
VIRLET D'Aoust, Ingénieur civil des Mines, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Croix-d'Or du Sauveur de la Grèce, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

La Société est formée pour l'Exploitation de Mines métalliques situées en France, dans la Lozère, l'Ariège, les Vosges, Sainte-Marie-aux-Mines, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc.

Les Mines sont apportées à la Société franches et quittes de toutes dettes ou hypothèques.

Elles n'ont été admises qu'après les vérifications et examens minutieux d'ingénieurs nombreux et renommés.

L'énumération des Mines constituant la propriété de la Société se trouve avec les rapports des ingénieurs, donnant le revenu aussi consciencieux que possible de chaque Mine, dans des documents tenus à la disposition du public.

Les Rapports des ingénieurs approuvés par les sommités de la science évaluent, après de fortes réductions, les revenus annuels de l'exploitation de ces Mines à des sommes bien supérieures à cent millions de francs. Mais, en ne prenant qu'une

faible partie de ces évaluations, on est fondé à dire que le produit atteindra et même dépassera annuellement le capital social.

**CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION**

250 francs en souscrivant;  
125 — le 1<sup>er</sup> août 1880;  
125 — le 1<sup>er</sup> octobre;  
125 — le 1<sup>er</sup> janvier 1881.

On souscrit : au Siège de la Société, 16, rue de la GRANGE-BATELIERE, Paris.

On souscrit, sans frais, chez M. NOBBERG, ESTIBAL, Banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris.

Tous coupons échus ou à échoir et toutes valeurs cotées sont reçues en paiement N. E.

Les preneurs de titres n'ont qu'à remplir le Bulletin ci-dessous et l'adresser avec le premier versement de 250 francs.

**BULLETIN D'ACHAT**

Je soussigné demeurant à \_\_\_\_\_ déclare acheter au prix de 625 fr.

de la SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES, conformément au prospectus de vente.

Je verse à l'appui de ma demande la somme de \_\_\_\_\_ m'engageant en outre à effectuer les versements ultérieurs.

Etude de M<sup>e</sup> REVERDY, notaire à Champdeniers (Deux-Sèvres).

**VENTE**

AUX ENCHÈRES,  
Le 12 juillet 1880, à midi,  
En l'étude,

**DE 103 HECTARES DE BOIS TAILLIS**

Aménagés à dix-huit ans,  
Dans le canton de Champdeniers.  
Belle chasse; exploitation facile; à proximité d'une station de la ligne de Niort à Montreuil.  
Revenu moyen des cinq dernières années, sans y comprendre les futaies. 6,311 fr.  
Jouissance immédiate. (348)

**A VENDRE**

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,

**MAISON**

Située à Saumur,  
RUE DE LA TONNELLE,  
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.  
S'adresser à M. COURTET. (533)

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

A partir de la Saint-Jean 1880, l'INSTITUTION de M<sup>me</sup> V. CAVELIER sera transférée Grande-Rue, 23.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

A partir de la Saint-Jean 1880, le DOMICILE de M. L. CAVELIER, graveur, sera transféré Grande-Rue, 23.

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

**VENTE**

Sans Courtage ni Commission

Au cours de la Bourse de Paris

**PARTS du PETIT JOURNAL du SOIR**

Journal politique quotidien à 5 centimes.

Prix : 250 Francs.

S'adresser, pour renseignements et pour l'achat de ces parts, à M. L. LE BRAS, banquier à Saumur. (340)

**PLUS DE MAUX DE DENTS!**  
par l'emploi de  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
DE  
**RR. PP. BÉNÉDICTINS**  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
DOM MACQUELONNE, Prieur.  
**INVENTÉ EN 1373** par le PÈRE PIERRE BOURSAUD  
Prix de la Flacon : 2 fr.  
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.  
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

**Le Journal des Tirages Financiers**

(10<sup>e</sup> Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE**

dont les Actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse.

Capital : SIX MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

**L'ABONNÉ A DROIT :**

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS  
A L'ACHAT ET À LA VENTE DE SES VALEURS  
sans Commission

Prix de l'abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

**UN FRANC PAR AN**

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

MENTION HONORABLE  
L'EXPOSITION  
Universelle Internationale  
PARIS 1878

**Semouline**  
NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT  
PRÉPARÉ PAR LES  
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la Semouline sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte : 3 fr. 50.

**Inutile de marchander.**

Phaëton signé Touchard-Desouches, Paris, à vendre 800 fr., — rue du Temple, 24.

ON DEMANDE UN GARÇON de 15 à 18 ans. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.  
PRIX MODÉRÉS.

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

**AVIS**

On demande un ménage pour maison particulière. S'adresser au bureau du Journal. Saumur, imprimerie P. GODET.